

<b>1<sup>ère</sup> étape</b>	<b>Se renseigner</b> auprès du Service Eau & Assainissement de la Communauté de communes de l'Ernée au 02.49.66.10.00  → <b>Récupérer ce dossier d'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.</b>
<b>2<sup>ème</sup> étape</b>	<b>Faire une étude de sol</b> qui permet de définir la filière de traitement la mieux adaptée au site et tenant compte des caractéristiques du sol.  → <b>Une liste des bureaux d'étude compétents est disponible dans ce dossier.</b>
<b>3<sup>ème</sup> étape</b>	<b>Adresser un exemplaire du dossier</b> au Service Eau & Assainissement de la Communauté de communes de l'Ernée qui vérifie la cohérence générale du projet.  → <b>Vous recevez alors un avis préalable qui vous autorise à commencer les travaux.</b>
<b>4<sup>ème</sup> étape</b>	<b>Réaliser ou faire réaliser les travaux</b> conformément aux prescriptions techniques précisées dans l'étude de filière et en tenant compte des éventuelles remarques du Service Eau & Assainissement de la Communauté de communes de l'Ernée.  → <b>Avertir le service Eau &amp; Assainissement de la date de commencement des travaux.</b>
<b>5<sup>ème</sup> étape</b>	<b>Faire procéder au contrôle des travaux</b> avant la fermeture du chantier.  → <b>Prendre rendez-vous avec le service Eau &amp; Assainissement lorsque le chantier est engagé.</b>

**En suivant cette démarche et en réalisant les travaux conformément aux prescriptions techniques, vous recevrez un avis final favorable attestant de la conformité de votre installation.**

**Rappel:**

Contrôle de Conception	96.27 € TTC
Contrôle de Réalisation	96.27 € TTC

Tarifs 2025 votés le 17 décembre 2024

**Nous contacter**

Communauté de communes de l'Ernée  
Service Eau & Assainissement  
Parc d'activités de La Querminais  
53 500 ERNÉE

Tél.: 02 49 66 10 00  
eau@lernee.fr